



Le Maire de la ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant les travaux de création de chambre en forage pour la fibre par R Littoral TP pour le compte d'Orange,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte avec circulation alternée par feux tricolores en cas de nécessité au droit des travaux situés :

Sentier du laurier

partie comprise le carrefour avec la rue des frères Gonthier et le 19 sentier du Laurier

ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3

Les travaux seront réalisés **à partir du 29 Juillet 2020 pour une période de 30 jours.**

ARTICLE 4

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation installés par l'entreprise R Littoral TP 31 Lotissement le Petit Bois 62170 Beutin, **soit 48h avant le début de chantier.**

ARTICLE 5

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous conducteurs en infraction relativement au présent arrêté risquent d'être sanctionner par une mise en fourrière.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 16 Juin 2020
Pour Stéphanie DUCRET
Maire de Wasquehal
Ghislain PLANCKE



1^{er} Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,
de la vie des quartiers et de la démocratie active
Conseiller Métropolitain